

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°41 - 2022 relative à l'élection des représentants des étudiants à la commission éthique et déontologie

Vu les statuts de la commission éthique et déontologie, et notamment l'article 2-2,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne déclare élu à la commission éthique et déontologie :

Collèges Etudiants : (2 sièges)

- Ugo MOREAUX (20 voix)
- Victor DE MASIN (22 voix)

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022